

Délibération n° 2022-69
Fiches de prévention - sécurité APSA de l'UFR STAPS

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 20 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Vu la délibération n° 2022-36 du conseil académique,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote qui porte sur les fiches de prévention et de sécurité des activités physiques sportives et artistiques (APSA) au sein de l'Université des Antilles, qui ont été validées par l'UFR STAPS lors de son conseil le 30 septembre 2022 et au Conseil académique le 18 octobre 2022.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 24	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les fiches de prévention et de sécurité APSA de l'UFR STAPS (conformément au document joint en annexe), sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 octobre 2022

Le Président de l'Université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



FICHES PREVENTION-SECURITE-APSA

Validée en conseil de composante le : 30 septembre 2022

Validé en conseil académique le : 18 octobre 2022

Validée en conseil d'administration le : 20 octobre 2022

Les fiches prévention-sécurité-APSA précisent les conditions de mise en œuvre des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) au sein de l'UA dans le cadre des activités pédagogiques de l'UFR STAPS. Elles visent à préciser le cadre légal et réglementaire de cette mise en œuvre ainsi qu'à expliciter les risques inhérents aux pratiques d'APS et à présenter les mesures devant être prises pour y faire face autant que possible.

La première partie concerne les aspects généraux et communs à toutes les APSA de l'UFR STAPS-UA et la seconde les aspects spécifiques à chaque activité. Dans cette seconde partie, il sera présenté toutes les APSA qui se déroulent au sein du Campus de Fouillole, les APSA qui se déroulent dans des structures sportives extérieures conventionnées et enfin les APSA qui se déroulent en dehors du campus dans des espaces publics.

Sommaire

1. Aspects généraux et communs à toutes les APSA de l'UFR STAPS-UA	3
1.1. Conditions générales d'exercice de l'activité	3
1.2. Points généraux de vigilance	3
1.3. Risque et gestion du risque au cours des séances d'APSA	3
1.3.1. Risques règlementaires.....	3
1.3.2. Risques liés à la propagation de la COVID-19	4
1.3.3. Risques environnementaux	5
1.3.4. Risques liés aux conditions matérielles	6
1.3.5. Risques liés à un équipement vestimentaire inapproprié à la pratique	7
1.3.6. Risques liés à la présence d'étudiants adoptant une attitude ou un comportement anormal	7
1.3.7. Risques liés aux blessures en cours de pratique.....	8
1.3.8. Risques liés à un non-respect des consignes d'enseignement et d'évaluation	9
1.3.9. Risques liés à l'intrusion de personne(s) extérieure(s) dans l'enceinte du lieu de pratique	10
1.3.10. Risques liés aux déplacements entre le campus et les lieux de pratique	10
1.4. Gestion des accidents et des incidents.....	11
2. Aspects spécifiques aux APSA de l'UFR STAPS-UA	12
2.1. Au sein du Campus de Fouillole	12
2.1.1. Gymnase de Fouillole.....	12
2.1.2. Terrain de football de Fouillole.....	18
2.1.3. Base nautique de l'UFR STAPS Campus Fouillole.....	18
2.1.4. Espaces libres du Campus Fouillole	20
2.2. Dans des structures sportives conventionnées.....	21
2.2.1. CREPS	21
2.2.2. Hall Paul Chonchon.....	21
2.2.3. Piscine intercommunale des Abymes	23
2.2.4. Dojo du C.A.C.E.B	23
2.2.5. Base nautique de Ste-Anne (A.NA.SA)	24
2.2.1. Amical Tennis Club (Bas-du-fort Le Gosier)	26
2.2.2. Gwada grimp.....	26
2.3. Dans des espaces publics.....	27
2.3.1. Les parcs et promenades fronts de mer	27
2.3.2. Plages des villes de Guadeloupe.....	28
2.3.3. Sentiers Guadeloupe.....	31
Annexes	47

1. ASPECTS GENERAUX ET COMMUNS A TOUTES LES APSA DE L'UFR STAPS-UA

1.1. CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE DE L'ACTIVITE

Les enseignants qui assurent l'encadrement des cours et des évaluations sont tous titulaires, d'un diplôme reconnu par le code du sport (Annexe II-1 (art. A212-1)¹) comme permettant l'encadrement d'APS. Ce diplôme pourra être une licence STAPS Éducation et Motricité (fiche RNCP24541²), une licence STAPS Entraînement Sportif (fiche RNCP24542³), un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport ou un Brevet d'État d'Éducateur Sportif.

1.2. POINTS GENERAUX DE VIGILANCE

L'enseignant réalise la pratique des APSA dès lors que la capacité d'accueil (nombre d'étudiants par encadrant et par structure en fonction de l'APSA et du lieu de pratique) est respectée.

L'enseignant supervise l'ensemble de la classe tout au long de la séance en optant pour le dispositif qu'il juge le plus approprié. Il organise les dispositifs d'enseignement, apprentissage afin de limiter les risques de collision entre pratiquants et entre les pratiquants et l'environnement matériel ou naturel.

1.3. RISQUE ET GESTION DU RISQUE AU COURS DES SEANCES D'APSA

La pratique physique est associée à un risque inhérent qu'il convient de connaître pour pouvoir y faire face et réduire celui-ci autant que possible.

1.3.1. Risques règlementaires

1.3.1.1. Description du risque

La mise en concurrence et les incertitudes liées à la programmation des cours surtout en période de pandémie peuvent conduire à des retards dans l'établissement et dans la signature des conventions avec les structures sportives.

De plus, certains étudiants peuvent parfois négliger le fait de transmettre un certificat médical en bonne et due forme.

1.3.1.2. Mesures de gestion du risque

1.3.1.2.1. Avant la pratique

Les pratiques sportives proposées par l'UFR STAPS ne peuvent débuter qu'à condition que :

- les étudiants aient transmis à l'administration un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive conforme (voir en annexe à la fin de document). En cas d'inaptitude partielle ou totale, l'enseignant responsable, en concertation avec la directrice des études, propose une pratique aménagée ou pas de pratique (étudiant avec un rôle uniquement d'encadrant, d'arbitre, d'observateur) ;
- les conventions de l'année en cours avec les différentes structures sportives soient signées par toutes les parties et validées par toutes les instances idoines ;

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043176795/

² <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24541/>

³ <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24542/>

- les créneaux d'activités sportives ayant lieu en dehors du campus dans des espaces publics soient communiqués aux municipalités ;
- les dossiers administratifs des vacataires soient validés par la CASEP de l'établissement ;
- qu'aucun arrêté préfectoral ou du président de l'université en cours n'interdise ou ne limite certaines pratiques sportives.

1.3.2. Risques liés à la propagation de la COVID-19

1.3.2.1. Description du risque

En cette période de pandémie, il peut arriver que certains étudiant.e.s ne respectent pas les mesures barrières (port incorrect du masque sous le nez ou sous la bouche, utilisation faible du gel hydro-alcoolique avant la pratique, manque de respect des règles de distanciation physique).

1.3.2.2. Mesures de gestion du risque

1.3.2.2.1. Avant la pratique

L'enseignant veillera à rappeler, par diverses voies, les consignes à respecter pour éviter la propagation du virus lors de la présence sur le campus et durant l'ensemble des cours, pratiques comprises.

Rappel de l'obligation stricte des gestes barrières :

- Port correct du masque au-dessus du nez, utilisation du gel hydro-alcoolique avant la pratique, respect des règles de distanciation physique.
- Pratiques autorisées et leur déroulement : Les pratiques possibles dans le cadre des enseignements de l'UFR STAPS sont soumises aux arrêtés préfectoraux et à la Présidence de l'Université des Antilles. Des interruptions de pratique ainsi que la reprise de celles-ci répondent à un calendrier strictement respecté. Ce calendrier s'efforce de concilier les enjeux de formations d'une pratique réel et les nécessaires restrictions liées à l'évolution de la situation sanitaire locale.
- Le déroulement des pratiques répond à un protocole proposé par les fédérations et ou l'enseignant pour limiter les possibilités de contaminations.

Dans les vestiaires, les parties communes, et durant les périodes de repos :

Dans les espaces communs, le port du masque reste obligatoire. Lors des temps morts, la remise du masque doit être systématique et le lavage des mains le plus régulier que possible. Le passage aux vestiaires doit être évité au profit d'une douche au domicile de l'étudiant. Quand ce passage est obligatoire (cours théorique suivant le cours pratique), les vestiaires sont utilisés au 1/3 de leur jauge normale et le masque est remis dès que possible. L'enseignant veille à organiser un passage successif dans les vestiaires et prévoit le temps nécessaire pour cette organisation.

1.3.2.2.2. Pendant la pratique

Si après plusieurs rappels à l'ordre, un(e) étudiant(e) n'applique pas les consignes quant à l'obligation stricte des gestes barrières (port correct du masque au-dessus du nez, utilisation du gel hydro-alcoolique avant la pratique, respect des règles de distanciation physique), il demandera à l'étudiant(e) de s'isoler du groupe classe, de s'asseoir et contactera immédiatement la médecine préventive de l'UA qui prendra en charge l'étudiant(e) en question.

En situation de cas contact avéré avec un porteur du virus, l'étudiant ayant participé à un cours doit s'isoler réaliser un test et prévenir l'enseignant et l'administration. Le référent COVID (Monsieur Elouin, Frederic.Elouin@univ-antilles.fr) est immédiatement contacté et une procédure

est mise en place avec le concours de l'ARS. L'ensemble des étudiants du groupe et le professeur s'isole en attendant la procédure à suivre.

1.3.3. Risques environnementaux

1.3.3.1. Description du risque

En cas de forte chaleur et d'humidité importante, l'effort peut s'accompagner d'une augmentation de la température corporelle plus importante et d'une déshydratation plus rapide. La Guadeloupe a un climat tropical, qui se caractérise par une forte chaleur et une importante humidité qui ne permettent pas au processus d'évapotranspiration de se mettre en place. Les étudiants, en fonction de l'intensité et de la durée de l'activité physique de type aérobie, peuvent se retrouver de fait en situation d'hyperthermie plus ou moins importante (*dans les cas les plus graves, pouvant provoquer un coma et de la tachycardie*).

La pollution atmosphérique est un risque considérable car les particules pouvant être absorbées en cas de pollution atmosphérique sont importantes au vu de l'intensité des exercices (augmentation de la ventilation concomitante de l'intensité). Cette situation peut s'avérer dangereuse pour les étudiants sensibles ou ayant des pathologies avec des particularités respiratoires (asthmatiques, allergiques).

Certaines activités se déroulant en mer, les conditions météorologiques et maritimes sont à contrôler (à la côte et en mer).

1.3.3.2. Mesures de gestion du risque

1.3.3.2.1. Avant la pratique

Chaque enseignant titulaire et vacataire applique les dispositions prises par Monsieur le Président de l'Université et/ou de Monsieur le préfet de Guadeloupe. De fait, si un arrêté préfectoral ou un arrêté de Monsieur le Président de l'université interdit les pratiques sportives, toutes les pratiques prévues seront systématiquement reprogrammées quelle qu'en soit leur nature (cours ou évaluation). Dans tous les cas, en situation de pollution de la qualité de l'air même légère (avérée et objectivée par des données préfectorales ou suspectée par l'enseignant), les étudiants présentant une sensibilité et/ou une pathologie (asthmatiques, allergiques) ne seront pas autorisés à pratiquer. En l'absence de dispositions particulières, chaque enseignant responsable d'une pratique a toute la latitude, après connaissance des derniers bulletins météorologiques et de qualité de l'air, de demander à la reprogrammation de son cours. Il en informera alors le responsable de promotion (pour prévenir les étudiants) ainsi que Madame la Responsable Administrative et Financière et Madame la Gestionnaire des emplois du temps.

L'enseignant en charge de l'enseignement est chargé, entre 12h et 24h avant la pratique de vérifier les conditions météorologiques (température, hygrométrie, vent, pluie).

Cette consultation est possible via le lien suivant : <https://meteofrance.gp/fr/guadeloupe>

L'enseignant prendra connaissance du dernier bulletin et suivra les dernières consignes de la Préfecture pour savoir si le cours doit être reporté ou maintenu.

- Vérification de la qualité de l'air

Afin de connaître les indices de prévision de la qualité de l'air est disponible sur le site

10	Très mauvais
9	Mauvais
8	Mauvais
7	Médiocre
6	Médiocre
5	Moyen
4	Bon
3	Bon
2	Très bon
1	Très bon

<http://www.gwadair.fr>

L'enseignant prendra connaissance du dernier bulletin et suivra les dernières consignes de la Préfecture pour savoir s'il reporte son cours ou s'il le maintient.

http://www.gwadair.fr/images/new_indice_bulletin.pdf

- Vérification de la météo marine

Pour les activités nautiques, l'enseignant prendra connaissance du dernier bulletin et suivra les dernières consignes de la Préfecture pour savoir s'il reporte son cours ou s'il le maintient.

Consultation du site : <https://meteofrance.gp/fr/marine/guadeloupe/coast/guadeloupe-mer-caraibe>

1.3.3.2.2. *Pendant la pratique*

En plus des mesures préventives pour faire face aux risques climatiques, les enseignants adopteront des mesures complémentaires.

La Guadeloupe étant toute l'année soumise à un climat tropical, l'enseignant rappellera ses consignes aux étudiants sur le fait de s'hydrater encore plus régulièrement par de l'eau fraîche. Puisqu'une vérification continue des conditions climatiques en cours de séances est difficile, c'est sur la base du contrôle de ces conditions qu'il effectue en début de séance qu'il conduira son cours. Si la séance du jour est une séance sollicitant de fortes ressources énergétiques, il aura toute latitude pour en baisser le volume et/ou l'intensité ou pour reprogrammer sa séance ou son évaluation. En outre, il stoppera immédiatement son activité en cas de dégradation brutale des conditions météorologiques ou en présence d'un risque élevé de vague de submersion, de tremblement de terre ou de pollution atmosphérique non annoncée par les bulletins météorologiques (feu sauvage ou incendie à proximité du lieu de pratique). En cas de danger immédiat, il placera ses étudiants dans une zone non exposée et sécurisée au regard du danger. Il en informera Monsieur le Doyen et Madame la Responsable Administrative et Financière de l'UFR STAPS afin que ces derniers sollicitent les services de Police.

1.3.4. Risques liés aux conditions matérielles

1.3.4.1. *Description du risque*

Même si les installations sportives sont régulièrement vérifiées, de mauvaises conditions météorologiques peuvent très rapidement rendre des espaces de pratiques extérieures mais aussi intérieures impraticables et/ou dangereux (présence d'eau dans le gymnase, d'eau et de trous sur le terrain en herbe).

1.3.4.2. *Mesures de gestion du risque*

1.3.4.2.1. *Avant la pratique*

L'enseignant vérifiera, avant l'arrivée des étudiants, l'état du matériel (poteaux, filets, panneaux, buts...) qu'il va utiliser au cours de la séance. Il vérifiera également tout particulièrement l'état du sol pour limiter les risques de chute (glissade) et d'accident (entorse) du fait d'un terrain en mauvais état.

En cas d'anomalie non résolue avant le début de la séance, l'enseignant adaptera sa pratique (réduire son espace de cours) pouvant aller jusqu'à la reprogrammation de son cours. Il attendra l'arrivée des étudiants pour les prévenir de sa décision et informera Monsieur le Responsable de promotion et Madame la Directrice des études (pour prévenir les étudiants des autres créneaux) puis Madame la Responsable Administratif et Financier et Madame la Gestionnaire des emplois du temps.

L'enseignant vérifiera l'accès aux sorties de secours de la structure et les présentera aux étudiants. Il indiquera que ces sorties ne sont à utiliser que dans le cadre d'une évacuation face à un risque potentiel (incendie, alarme, intrusion...).

1.3.5. Risques liés à un équipement vestimentaire inapproprié à la pratique

1.3.5.1. Description du risque

- Étudiant.e.s se présentant au cours de pratique avec une tenue non conforme à une pratique sécuritaire dans l'APSA en question ;
- Pratiquer une APSA sans utilisation d'un matériel adapté est source d'accident.

Une attention toute particulière est portée sur les chaussures utilisées par les étudiants pour les cours pratiques en gymnase, sur le bitume, sur les terrains synthétiques et en herbes.

1.3.5.2. Mesures de gestion du risque

1.3.5.2.1. Avant la pratique

Avant chaque début de semestre, chaque enseignant indiquera à l'ensemble des étudiants qu'il encadrera la tenue conforme à la pratique. Un document sera établi pour résumer la tenue/équipement obligatoire pour chaque pratique. Par ailleurs, pour toutes les activités se déroulant à l'extérieur, l'équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, t-shirt long et crème solaire).

1.3.5.2.2. Pendant la pratique

Au moment de son appel de présence, l'enseignant veillera à ce que les étudiants pratiquants :

- disposent d'une tenue conforme à la pratique et correctement mise (lacets, gilets de sauvetage, genouillères).
- enlèvent tous bijoux et piercing avant le début de la pratique
- ne mangent pas (chewing-gum, bonbons) ou n'aient rien dans la bouche (bâtonnets, cure-dents...) pendant l'exercice.
- disposent d'eau fraîche ou d'un accès à de l'eau pour boire en quantités nécessaires au cours de la séance.

L'enseignant a toute latitude de refuser l'accès à la pratique à tout.e étudiant.e qui ne respecterait pas ses consignes après un premier avertissement et l'invitera à passer à un statut d'observateur.trice (et non de pratiquant.e).

1.3.6. Risques liés à la présence d'étudiants adoptant une attitude ou un comportement anormal

1.3.6.1. Description du risque

Des étudiants peuvent se présenter en cours dans un état anormal (suspicion de fatigue, de blessure, d'ingestion d'alcool et/ou de prise de stupéfiants et/ou de médicaments sans en informer l'enseignant).

1.3.6.2. Mesures de gestion du risque

1.3.6.2.1. Avant la pratique

L'enseignant doit informer les étudiants sur l'hygiène de vie minimum nécessaire (hydratation et alimentation en adéquation avec les conditions météorologiques et les ressources énergétiques de la séance en question, importance du sommeil et de la récupération avant de pratiquer, risques liés à la consommation d'alcool ou de stupéfiants) à une pratique sportive sécurisée. Ces informations sont reprises dans la charte relative à la pratique des APSA à l'attention des étudiants (voir annexes à la fin de ce document). En cas de prises de médicaments pouvant avoir des effets sur son comportement, il devra en informer l'enseignant avant le début du cours. Si malgré ces dispositions, un enseignant observe un comportement ou une attitude anormale (suspicion de fatigue, d'ingestion d'alcool et/ou de prise de stupéfiant et/ou de médicaments), l'enseignant aura toute la latitude pour refuser l'accès à la pratique à l'étudiant(e) et l'invitera si son état le permet à passer à un statut d'observateur.trice (et non de pratiquant.e). En outre, il contactera immédiatement la médecine préventive de l'UA qui prendra en charge les étudiants en question.

1.3.6.2.2. Pendant la pratique

Si l'enseignant ne se rend compte de l'état anormal d'un ou d'une étudiante qu'en cours de séance, il stoppera la séance et prendra les mêmes prérogatives que celles présentées « avant la pratique ».

1.3.7. Risques liés aux blessures en cours de pratique

1.3.7.1. Description du risque

Malgré toutes les dispositions de prévention mises en place, il est possible qu'un étudiant se blesse en cours de pratique.

1.3.7.2. Mesures de gestion du risque

1.3.7.2.1. Avant la pratique

L'enseignant doit se munir du matériel de premier secours disponible à l'UFR STAPS, localiser le matériel de secours sur le lieu de pratique (trousse de premiers secours, défibrillateur, extincteur...) et indiquer à Madame la Responsable Administrative et Financier de l'UFR en cas de nécessité de commande de matériel lié à la sécurité.

Notifier dans le livret étudiants les conduites à tenir en cas d'accident et les consignes sur l'hygiène de vie (danger de la consommation d'alcool et de stupéfiants avec la pratique sportive, importance d'une hydratation et d'une alimentation en adéquation avec les conditions météorologiques et les ressources énergétiques de la séance en question, importance du sommeil et de la récupération avant de pratiquer).

Mise en place de stage de recyclage régulier de la formation PSC1 (obligatoire pour les enseignants qui interviennent en pratique et conseillé pour les autres enseignants et personnels administratifs).

Établissement d'un document protocole d'intervention « Protéger – Alerter – Secourir » lié à la formation PSC1 des enseignants.

En projet : Mise en place au premier semestre de licence 1 d'un enseignement donnant lieu à une évaluation portant exclusivement sur le risque, la gestion du risque et le secourisme dans les différentes pratiques. Dans le cadre de cet enseignement, il y aura notamment la mise en place d'exercices de simulation d'un accident. Les étudiants s'exerceront à la mise en place des conduites préventives et réactives à tenir sur la base de plusieurs scénarii allant d'une entorse à un plan d'évacuation pour faire face à un risque naturel.

1.3.7.2.2. *Pendant la pratique*

L'enseignant :

- mettra en œuvre un échauffement adapté à la séance d'enseignement ou d'évaluation ;
- veillera au bon déroulement et à l'organisation d'un échauffement adapté à la séance programmée ;
- organisera les dispositifs d'enseignement / apprentissage / évaluation afin de limiter les risques de collision entre les pratiquants et entre les pratiquants et leur environnement matériel ou naturel ;
- gardera une surveillance de l'ensemble des étudiants tout au long de la séance (fatigue, fragilité particulière, malaise) lui demandera de cesser la pratique en cas de suspicion d'une difficulté particulière ;
- permettra des temps de pause pour indiquer aux étudiants de s'hydrater (eau froide) et/ou s'alimenter en sucres rapides. Ces dispositions seront majorées en cas de fortes chaleur et d'humidité et/ou lors de séances demandant de fortes ressources énergétiques ;
- sollicitera en début cycle 2 à 3 étudiants qui assisteront l'enseignant en cas d'accident ou d'incident lors d'une séance.

1.3.8. Risques liés à un non-respect des consignes d'enseignement et d'évaluation

1.3.8.1. *Description du risque*

La pratique sportive, dans le cadre d'une formation donnant lieu à une évaluation, peut contribuer à pousser l'étudiant à vouloir dépasser ses limites dans des proportions variables.

Si le manque de motivation des étudiant.e.s est parfois évoqué, l'excès de motivation, le manque de discernement et des comportements perturbateurs d'étudiants peuvent le conduire des étudiant.e.s à prendre des risques inconsidérés pour eux-mêmes, pour les autres étudiants mais aussi pour l'enseignant et les services de secours amenés à leur porter assistance.

1.3.8.2. *Mesures de gestion du risque*

1.3.8.2.1. *Avant la pratique*

Il sera précisé à l'ensemble des étudiants de la composante que la performance brute ne représente qu'une partie de la note finale de pratique et ne justifie en aucune façon le fait de se mettre en danger et/ou de mettre en danger d'autres étudiants, l'enseignant responsable et les services de secours sollicités le cas échéant. L'enseignant invitera les étudiant.e.s à se concentrer sur tous les autres critères d'évaluation.

Il sera rappelé que, même si pratique physique est associée à un risque inhérent, le dépassement de soi et le renoncement sont des dimensions étudiées dans le cadre des pratiques d'APSA, en aucun cas, l'objectif d'obtenir des points de performance ne justifie de prendre des risques

inconsidérés pouvant le mettre en danger et/ou pouvant mettre en danger d'autres étudiants, l'enseignant et les services de secours amenés à intervenir. En cas de non-respect de ces consignes, l'enseignant l'arrêtera dans sa pratique.

1.3.8.2.2. Pendant la pratique

Un étudiant qui adopterait des conduites à risques dans la pratique (efforts inconsidérés par rapport à son état de santé ou de forme actuelle, utilisation inappropriée du matériel et/ou de l'environnement...) sera immédiatement stoppé par l'enseignant et donnera lieu à une convocation avec la présence de l'étudiant, de la directrice des études et de l'enseignant responsable pour analyser la problématique et éviter toute récurrence.

1.3.9. Risques liés à l'intrusion de personne(s) extérieure(s) dans l'enceinte du lieu de pratique

1.3.9.1. Description du risque

Les portes des structures et des lieux de pratiques ne sont pas verrouillées. Des personnes malveillantes peuvent s'introduire lors des cours de pratique.

1.3.9.2. Mesures de gestion du risque

1.3.9.2.1. Avant la pratique

Un enseignant qui observerait une présence suspecte aux abords du lieu de pratique en informera la Direction ou Madame la Responsable Administratif et Financier afin que ces derniers sollicitent le passage des services de Police sur les créneaux de pratiques.

1.3.9.2.2. Pendant la pratique

L'enseignant sera attentif à ce qu'aucune personne extérieure au cours ne vienne perturber la séance. Si tel est le cas, il stoppe la séance et prévient le gardien de la salle et à défaut la police.

1.3.10. Risques liés aux déplacements entre le campus et les lieux de pratique

1.3.10.1. Description du risque

Si plusieurs pratiques sportives se déroulent sur le campus, une grande part de ces pratiques se déroulent en dehors de celui-ci et occasionne du même coup des déplacements des étudiants. Ces déplacements peuvent se dérouler en transports en communs mais aussi en véhicules motorisés. Malgré tout, nous n'avons pas de garantie que ces déplacements se réalisent en toute sécurité et ce risque est d'autant plus important pour les quelques étudiants qui sont mineurs.

1.3.10.2. Mesures de gestion du risque

1.3.10.2.1. Avant la pratique

L'UFR STAPS est source de propositions pour aider le Pôle Universitaire de Guadeloupe à se doter d'installations sportives au sein de son campus ce qui permettrait d'éviter considérablement les déplacements. Dans l'attente que ces projets puissent voir le jour, une mention a été ajoutée à la charte à l'attention des étudiants précisant que s'il était recommandé aux étudiants d'informer leurs parents de leurs déplacements notamment dans le cadre des pratiques sportives hors campus, cette recommandation était obligatoire s'ils sont mineurs. L'objectif est que les parents soient informés des déplacements que leur enfant aura à réaliser au cours de l'année afin qu'ils

puissent prendre toutes les dispositions pour en assurer leur sécurité. En parallèle, un travail de recensement des étudiants mineurs a été réalisé par l'administration afin de communiquer cette liste aux enseignants.

1.3.10.2.2. Pendant la pratique

L'enseignant sera attentif aux modes de locomotion des étudiants, en particulier des étudiant.e.s mineur.e.s, et pourra informer le cas échéant directement les parents pour qu'ils se chargent d'assurer un déplacement sécuritaire de leur enfant.

1.4. GESTION DES ACCIDENTS ET DES INCIDENTS

Conditions de gestion des accidents et incidents	Consignes et procédures de gestion des accidents et incidents
<p>Suite à un accident se déroulant dans le cadre d'un enseignement d'APS au sein de l'UA, l'étudiant doit informer le SUMPPS⁴ dans les 24h. Il doit alors consulter un médecin pour obtenir un certificat médical initial d'accident du travail (document CERFA n°50513#03⁵). Ce certificat devra être transmis à Responsable Administratif et Financier de l'UFR STAPS, accompagné d'une déclaration d'accident (document CERFA n°14463#01⁶). La Responsable Administratif et Financier de l'UFR STAPS déclare alors l'accident en ligne puis transmet, par courriel, à l'étudiant l'ensemble des pièces de son dossier incluant une feuille de soins qu'il fera remplir par les différents praticiens qui le prendront en charge pour l'accident concerné. L'enseignant responsable de l'enseignement et le responsable de promotion seront en copie de ce courriel.</p>	<p>L'enseignant responsable de l'enseignement garde son téléphone portable allumé sur soi ou à proximité au cas où il faudrait appeler les secours.</p> <p>En cas d'incident majeur, l'enseignant responsable arrête immédiatement son enseignement ou son évaluation, place l'étudiant blessé en sécurité afin d'éviter un sur-accident et si possible en position latérale de sécurité.</p> <p>Il confie des rôles de surveillance aux 2 étudiants désignés en début de cycle et demande au reste du groupe de s'écarter de la zone.</p> <p>Il contacte immédiatement et dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pompiers (18) ou le SAMU (15). - Madame FOY (05 90 48 33 11 - Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé). - la Direction (0690 61 15 04) et/ou Madame SAINT-CLAIR Responsable Administratif et Financier de l'UFR STAPS (0690 55 20 67). <p>L'enseignant maintiendra un contact permanent avec l'étudiant blessé jusqu'à l'arrivée des secours en s'assurant de son confort (chaussures délassées, invitation à boire de l'eau froide, serviettes ou matelas pour reposer la tête).</p>

⁴ En Guadeloupe : 05 90 48 33 11, en Martinique : 05 96 72 73 15

⁵ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43522>

⁶ <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14587>

2. ASPECTS SPECIFIQUES AUX APSA DE L'UFR STAPS-UA

2.1. AU SEIN DU CAMPUS DE FOUILLOLE

2.1.1. Gymnase de Fouillole

2.1.1.1. Points de vigilances liés au site de pratique

Le toit du gymnase de Fouillole n'étant pas parfaitement étanche, il est fréquent de relever la présence d'eau sur le terrain de pratique lorsqu'il y a des fortes pluies. La présence d'eau ou d'humidité sur le terrain peut entraîner des glissades incontrôlées. L'enseignant pourra débiter son cours dès lors que la surface de pratique sera sèche.

Certaines configurations pédagogiques, notamment lorsque les effectifs du groupe de pratiquants sont élevés, sont susceptibles d'accentuer les risques de collisions entre joueurs et/ou avec le matériel installé.

2.1.1.1.1. Gymnastiques - Acrosport

2.1.1.1.1.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

L'organisation de la pratique des activités gymniques dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de Gymnastique (<https://www.ffgym.fr/>). Des aménagements pédagogiques replacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.1.1.1.1.2. Gestion des risques liés à la pratique universitaire des activités gymniques et moyens de prévention

Parmi les principaux risques, il y a l'entretien du matériel et le respect des consignes de sécurité active et passive.	Mesures à prendre avant l'activité Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA. Les agrès et le petit matériel sont à vérifier chaque année et avant toute pratique. Toute détérioration du matériel entraînant des risques de sécurité devra faire l'objet d'un signalement.
	Mesures à prendre durant l'activité Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA. Des consignes de sécurité quant au respect du matériel, des zones de pratique (notamment zone d'élan / impulsion / réception), de la réalisation du gymnaste, de la position de la parade ou de l'aide seront aussi présentées et ne pourront admettre aucune négligence. Un.e étudiant.e mettant en danger ses camarades ou se mettant en danger volontairement malgré les consignes de l'enseignant se verra écarté.e de la pratique. Un rapport sera alors rédigé.

2.1.1.2. Badminton

2.1.1.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

L'organisation de la pratique du badminton dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de Badminton (<http://www.ffbad.org>). Des aménagements pédagogiques replacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.1.1.2.2. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du badminton et moyens de prévention

<p>Parmi les principaux risques, certains concernent les articulations des pratiquants, et sont liés à la mise en jeu du corps sur des sauts et les déplacements vifs sur le terrain. Lesquels peuvent entraîner de mauvaises réceptions ou des chutes, sources d'entorses, essentiellement au niveau des chevilles et plus rarement des genoux. Les tendons des pratiquants sont également sollicités par les actions de frappe et les déplacements spécifiques à l'activité. Les tendons de la main, du poignet, du coude et de l'épaule sont les plus exposés et touchés par les tendinites en badminton. Certains enchaînements d'actions peuvent aussi occasionnellement exposer les pratiquants à des tendinites du tendon d'Achille ou à une rupture des ligaments croisés. La mobilisation musculaire du pratiquant en badminton peut également entraîner plusieurs types d'accidents traumatiques plus ou moins graves : les contractures (après un effort physique important, souvent répétitif et unilatéral), les elongations (pendant l'effort, entraînant une impotence fonctionnelle modérée), les déchirures (stoppant le pratiquant en plein effort en raison d'une violente douleur, et entraînant une impotence fonctionnelle importante), les ruptures (stade ultime de la déchirure, entraînant une impotence fonctionnelle totale). Les déchirures musculaires touchent principalement les adducteurs et les ischio-jambiers, dues aux fentes lors de la montée vers le filet et aux ciseaux de fond de court. L'activité badminton présente également un risque de traumatisme oculaire potentiellement grave, provoqué par le volant ou la raquette (notamment dans le cadre du jeu en double), rendant le port des lunettes de protection non négligeable.</p> <p>Dans un registre non traumatologique, la pratique du badminton expose aussi les pratiquants à des risques potentiellement importants pour les personnes souffrant de pathologies cardiaques ou pulmonaires graves et/ou non suivies, car l'activité suppose des efforts relativement courts et intenses,</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>
	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>

impliquant une augmentation rapide et importante du rythme cardiaque.	
---	--

2.1.1.3. Hand-ball

2.1.1.3.1. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du hand-ball et moyens de prévention

<p>Localisation des blessures corporelles en hand-ball</p> <ul style="list-style-type: none"> - musculaires et tendineuses : 30 % des lésions totales, avec une prédominance des membres inférieurs ; - ostéo-articulaires : 70 % des blessures totales : - genoux et chevilles pour les membres inférieurs ; - épaules pour les membres supérieurs. - La tête : notamment au moment des tirs, le handball est un sport où les chutes peuvent s'avérer violentes. Quand un joueur retombe mal, les risques de traumatisme crânien sont présents, même si les traumatismes graves sont peu fréquents. <p>Blessures liées au matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cage qui retombe sur l'étudiant qui s'y est accroché. - impact du ballon mal maîtrisé (tir à la hanche, ou en appui au niveau du visage, au niveau des parties génitales; ces cibles étant interdites et lourdement sanctionnées en cas de manquement au règlement). - bijoux arrachés avec déchirement cutané (souvent le lobe de l'oreille) lors du contact en défense (il est préconisé de tout enlever et en cas d'impossibilité de venir scotcher à l'aide d'élastoplast). - Cages dont le mécanisme de fixation au sol est défectueux et ne sont par conséquent pas solidement ancrées au sol. 	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>En plus de l'application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA, l'enseignant demandera aux étudiants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler la puissance et la vitesse de leurs passes et de leurs tirs. <p>et interdira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se suspendre aux montants des buts. - de s'échanger le ballon en dehors des exercices demandés. - de s'échanger le ballon en dehors des espaces réservés à l'exercice. - de jouer au pied.
--	--

2.1.1.4. Volley-ball

2.1.1.4.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

L'organisation de la pratique du volley-ball dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de Volley-ball (FFVB⁷). Des aménagements pédagogiques replacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral. Plus précisément, la pratique du volley-ball au sein de la spécialité comprend une partie théorique effectuée au sein de l'UFR et une partie pratique se déroulant le jeudi matin sur une durée de 2h dans le gymnase de Fouillole. Lors de cette séance, les étudiants de L1/L2 et L3 pratiquent en commun (40 maximum).

2.1.1.4.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

Certaines configurations pédagogiques, notamment lorsque les effectifs du groupe de pratiquants sont élevés, sont susceptibles d'accentuer les risques de collisions entre joueurs et/ou avec le matériel installé.

2.1.1.4.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du volley-ball et moyens de prévention

<p>De par sa nature, sport non interpénétré et efforts courts d'intensité moyenne, l'activité Volley-ball ne peut générer essentiellement que des incidents traumatiques légers (lésions musculaires, entorses, luxations, fractures, traumatismes crâniens). Le côté bénin de ces traumatismes ne dispense pas néanmoins l'emploi de procédures pédagogiques en amont de la pratique pour les éviter et une prise en charge rapide et efficace en cas de survenu d'incident.</p> <p>Le port d'un équipement inapproprié (baskets inadaptées au revêtement du gymnase et à la pratique du volley-ball) accentue considérablement les glissades et les déséquilibres.</p> <p>Le port de bijoux (boucle d'oreilles, piercing, bagues, chaîne) peut provoquer des lésions en cas de contact avec un partenaire, lors de la réception d'un ballon arrivant à grande vitesse ou lors d'un plongeon pour défendre un ballon.</p>	Mesures à prendre avant l'activité
	<p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> Mesures à prendre durant l'activité
	<p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>

⁷ <http://www.ffvb.org>

2.1.1.5. Activités Physiques Adaptées et Santé

2.1.1.5.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

Plusieurs activités peuvent être proposées en fonction du type de déficiences. Toutes les activités qui seront présentées se déroulent dans des installations homologuées et conventionnées (gymnase de Fouillole, terrain de foot-ball de Fouillole, UFR STAPS) ou sur sites extérieurs (campus Fouillole, Lauricisque à Pointe-à-Pitre, parc du calvaire au Gosier).

Activité spécifique Parcours santé : le parcours santé est une activité physique qui consiste à utiliser le mobilier urbain pour se ré-athlétiser, se renforcer et se tonifier. Cette pratique est particulièrement adaptée à des publics variés (personnes âgées, sédentaires...) présentant des pathologies telles que l'ostéoporose, l'asthme, l'arthrose, des problèmes rotuliens, obésité, déficiences mentales.

Chaque atelier proposé est décliné en 3 niveaux de difficulté pour s'adapter au niveau de l'ensemble des étudiant.e.s et des pathologies proposées en didactique. Les risques liés à la pratique de cette activité sont énoncés dans la fiche sécurité parcours santé.

Activités spécifiques « Handisport » : Un handisport est un sport dont les règles ont été aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel. Beaucoup de ces sports sont basés sur des sports existants. On pourra donc se référer aux fiches sécurité des activités dites « ordinaires ».

- Cécifoot : football adapté aux personnes malvoyantes. Cette activité se déroule en intérieur (gymnase de Fouillole) ou en extérieur (terrain de foot de Fouillole) (cf. fiche sécurité football)
- Torball/Goalball : Sport collectif d'opposition pour les personnes malvoyantes dont l'objectif est d'envoyer un ballon sonore à la main depuis sa zone de lancer dans le but adverse en le faisant rouler, et de protéger son but des tirs adverses.
- Parcours moteur en fauteuil roulant (ou en bipédie) : l'objectif est de réaliser un circuit en fauteuil roulant. Pour cela, il est demandé de réaliser un enchaînement d'actions : slalom, passage de portes et/ou d'obstacles, contournements de plots, changement de sens (avant/arrière), propulsion en distance, propulsion en pente.
- Sarbacane : sport de visée individuelle dont l'objectif est de propulser un projectile sur une cible verticale en soufflant dans une sarbacane (fiche sécurité sarbacane à réaliser ?).

Activités spécifiques « Sport adapté » : On nomme sport adapté les sports pratiqués par les personnes ayant un handicap mental. Beaucoup de ces sports sont basés sur des sports existants. On pourra donc se référer aux fiches sécurité des activités dites « ordinaires ».

- Poull ball : Le Poull Ball est un sport collectif conçu pour des personnes déficientes intellectuelles et/ou psychiques. Deux équipes de 5 personnes s'affrontent avec un gros ballon en respectant plusieurs règles sur un terrain rectangulaire de 40 m de long par 20 m de large. L'objectif de chaque équipe est de faire tomber l'une des deux cibles (gros cube en mousse posé en hauteur).
- Parcours moteur : activité physique de base s'appuyant sur la découverte, des aménagements du milieu spécifique, du matériel adapté et le renforcement des actions élémentaires de la motricité (marcher, sauter, lancer etc...).

2.1.1.5.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

L'objectif pour l'enseignant est de mettre en place des activités d'initiation ou de découverte de plusieurs activités sportives pour des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel (Handisport) et/ou intellectuel et/ou psychique (Sport adapté). Cet enseignement a pour finalité de permettre aux étudiants de développer leurs connaissances dans le domaine des activités physiques adaptées, de développer leurs compétences dans la mise en place de séances adaptées aux populations ayant des besoins spécifiques et d'animer ces séances dans un objectif de rééducation, de réadaptation et d'initiation à une pratique sportive adaptée.

2.1.1.6. Step

2.1.1.6.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

La Pratique Step se réalise dans une salle, ayant un sol normalement entretenu, à l'aide de « STEP » et de petits matériels tels que les lestes et les hauteurs.

2.1.1.6.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

<p>Parmi les principaux risques, il y a la qualité des steps et des patins, la gestion de l'intensité interne et externe, la gestion de son environnement.</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Vérification de la salle, les steps, les patins anti-dérapants, la surface au sol suffisante pour un espacement des steps sécuritaires.</p>
	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Vérification des postures sécuritaires et trajets moteurs.</p> <p>Environnement dégagé : écartement des Steps, bouteilles et matériel personnel en périphérie de la salle et non au sol près du Step, ni en dessous.</p> <p>Ne pas sauter du Step, descendre en avant.</p> <p>Limiter les hauteurs à 2.</p> <p>Exercice avec charges uniquement si les trajets moteurs et effets restent sécuritaires, et selon les ressentis, et la morphologie de l'étudiant.e.</p> <p>Adaptation de la récupération en fonction de l'effort consenti.</p>

2.1.2. Terrain de football de Fouillole

2.1.2.1. *Points de vigilances liés au site de pratique*

En période de forte pluie, le terrain peut-être trop glissant et boueux. Ces conditions peuvent accentuer le risque de certaines blessures qui sont assez récurrentes dans l'activité football comme les entorses chevilles notamment.

2.1.2.2. *Football*

2.1.2.2.1. *Conditions particulières d'exercice de l'activité*

L'organisation de la pratique du football dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de Football (<https://www.fff.fr>). Des aménagements pédagogiques replacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.1.2.2.2. *Points de vigilances pédagogiques spécifiques*

Interdiction de jouer avec des crampons en aluminium vissés notamment pour les étudiants. Il est demandé en pratique de spécialité que le matériel personnel obligatoire en milieu fédéral soit utilisé (protège-tibias, bas hauts pour les maintenir, chaussures à crampons moulés).

2.1.2.2.3. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire du football et moyens de prévention*

Il n'y a pas d'indication particulière supplémentaire par rapport à la gestion des risques généraux.

2.1.3. Base nautique de l'UFR STAPS Campus Fouillole

2.1.3.1. *Points de vigilances liés au site de pratique*

Lieux de pratique : Rade de Pointe-à-Pitre à l'exclusion de la zone du Grand Port Autonome de Guadeloupe qui est interdite à la navigation d'embarcation non motorisée.

La mise à l'eau se fait derrière le bâtiment de Biologie. La présence d'algues sur la descente peut rendre la mise à l'eau et la sortie de l'eau très glissante surtout lorsque le pratiquant porte son matériel. La présence de coquillages peut aussi comporter un risque de coupures des pratiquants.

2.1.3.2. *Stand up paddle et kayak*

2.1.3.2.1. *Points de vigilances pédagogiques spécifiques*

Au semestre 3, tous les étudiants de L2 vivent un cycle de kayak/SUP dans un enseignement appelé APSA de développement personnel. 10 TD de 2h en S3, 12 étudiants par groupe (numérisés en SUP).

3 groupes par demi-journée, 7h-9h, 9h-11h, 11h-13h.

Au semestre 2, certains étudiants choisissent une APS de découverte Kayak-SUP. 7 TD de 3h en S2, 12 étudiants par groupe (numérisés en SUP). 2 groupes par demi-journée, 7h-10h et 10h-13h.

En L1/L2/L3 EDM et L3 ES certains étudiants choisissent la spécialité kayak/SUP qui a lieu le jeudi matin.

10 TD par semestre de 2h, 12 étudiants par groupe.

2.1.3.2.2. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire du Stand Up Paddle et du Kayak et moyens de prévention*

<p>Le choc physique avec un autre kayak, la pagaie d'un autre kayakiste, la roche ou une embarcation motorisée</p> <p>La dérive liée au vent.</p> <p>La noyade ;</p> <p>Le foudroiement ;</p> <p>Les blessures (les coups de pagaies, coupures etc...).</p> <p>Coincements dans l'embarcation : sortir du bateau est une compétence qui s'enseigne et qui est un pré-requis avant les premières sorties. Pour autant le matériel collectif (le kayak, le siège, l'hiloire) et individuel (les vêtements, les lacets) ne doivent pas engendrer de coincement.</p> <p>Un soin tout particulier doit être apporté à l'aspect de l'hiloire qui ne doit pas être blessant.</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant reportera sa séance en cas d'orage et de vent supérieur à force 3 Beaufort si sortie en mer en dehors de la rade de Pointe-à-Pitre.</p> <p>D'une manière générale, l'enseignant reportera sa séance dès que la situation météo est en orange pour vent fort et/ou orages.</p> <p>Lors du premier TD effectuer un test d'aisance dans l'eau (natation) et refuser pour tout le cycle les étudiants en déficit de propulsion sur une distance de 100 m avec gilet.</p> <p>Emporter une ancre pour éviter la dérive ; Emporter des bouts pour tracter les étudiants fatigués ; Emporter un ou plusieurs moyens de communication (téléphone et/ou VHF) ; Emporter des ravitaillements (sucre sous forme de barres chocolatées et eau) ; Vérifier que les étudiants asthmatiques ont avec eux leur inhalateur et sont aptes à ce type de pratique.</p> <p>L'équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, de lunettes de soleil, t-shirt long et crème solaire).</p> <p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Port d'un gilet 70 N (le gilet 70 newton est une aide à la flottabilité).</p> <p>Leash attaché au SUP.</p> <p>Enseigner les risques (éducation aux risques inhérents à l'APSA).</p> <p>Naviguer en groupe (Enseignant ouvrier et étudiant le plus compétent serre-file)</p> <p>Traverser le grand chenal perpendiculairement et de manière groupée.</p> <p>Lorsqu'un étudiant est à l'eau suite à un dessalage, il peut se trouver exposé au risque d'être touché par les pointes des autres kayaks. Elles doivent être d'un diamètre suffisant et ne pas être agressives.</p>
---	---

<p>Les piqûres, les brûlures</p> <p>Les méduses sont pourvues de tentacules mobiles couvertes de cellules urticantes. Elles entraînent une envenimation désagréable par simple contact. Leur piqûre n'est pas dramatique mais la répétition des contacts peut être à l'origine d'une anaphylaxie sévère.</p> <p>La déshydratation en cas de longue sortie (en spécialité on effectue parfois une sortie longue en fin de semestre).</p>	<p>Sur place, le professeur intervient en fonction de la blessure avec soit un retour vers la classe, soit un déclenchement des secours.</p> <p>En cas de piqûres, les brûlures, l'enseignant calme et rassure l'étudiant puis retire le reste des filaments restants sans les étaler. Les cellules urticantes continuent à libérer leur venin lorsqu'elles sont sur la peau. Il s'agit de rincer la lésion à l'eau de mer, éviter l'eau douce hypotonique qui relarguerait le venin par éclatement (choc osmotique) des nématocystes. L'enseignant demande à l'étudiant de se rendre chez son médecin. En cas de choc anaphylactique, les secours sont appelés.</p> <p>En cas de malaise (coup de chaud ou grosse fatigue), l'enseignant fait débarquer l'étudiant au plus vite, le mettre à l'ombre et au repos en position allongée (sauf s'il adopte spontanément une autre position). Desserrer les vêtements gênant la respiration. Lui donner à boire pour l'hydrater. Le rassurer tout en veillant à son état de conscience. En cas de doute, prévenir les secours.</p> <p>Parallèlement, stopper tous les départs d'exercices et regrouper les autres étudiants.</p> <p>En cas de déclenchement des secours, appeler le CROSS au 196 par téléphone ou sur le canal 16 de la VHF.</p>
---	---

2.1.4. Espaces libres du Campus Fouillole

2.1.4.1. Points de vigilances liés au site de pratique

Le campus Fouillole n'a pas été dessiné comme un espace de pratique des APSA. Il convient de rester vigilant lorsque les étudiants empruntent des routes ouvertes aux véhicules motorisés ou des chemins empruntés par des usagers et des personnels de l'UA. Il convient d'identifier toutes les zones d'ombres permettant aux étudiants de pratiquer sans subir le rayonnement du soleil.

2.1.4.2. Préparation Physique Générale (PPG)

2.1.4.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

Des éléments en accidentologie de préparation physique s'intéressent essentiellement à la mort subite. Cette activité est essentiellement faite sans charge sauf certains portés ou résistance. Des sauts, des courses avec changement de directions peuvent provoquer un certain nombre de lésions.

2.1.4.2.2. Gestion des risques liés à la pratique universitaire de la PPG et moyens de prévention

Il n'y a pas d'indications particulières supplémentaires par rapport à la gestion des risques généraux.

2.2. DANS DES STRUCTURES SPORTIVES CONVENTIONNEES

2.2.1. CREPS

2.2.1.1. *Points de vigilances liés au site de pratique*

En période de forte pluie, la piste d'athlétisme et le terrain peuvent être glissant. Ces conditions peuvent accentuer le risque de certaines blessures qui sont assez récurrentes comme les luxations clavicules, coups et hématomes au visage pour le rugby et les déchirures musculaires, élongations ou entorses pour l'athlétisme.

2.2.1.2. *Athlétisme (la pratique athlétique regroupe les courses, les sauts et les lancers).*

2.2.1.2.1. *Conditions particulières d'exercice de l'activité*

L'organisation de la pratique de l'athlétisme dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française d'Athlétisme. Des aménagements pédagogiques remplacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.2.1.2.2. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire de l'athlétisme et moyens de prévention*

La pratique de ces disciplines expose le pratiquant à des risques tel que : traumatismes musculaires divers (élongations, déchirures musculaires, claquages musculaires, entorses du genou et de la cheville) mais aussi à des états de fatigue si elle est pratiquée sans préparation préalable.

Il n'y a pas d'indication particulière supplémentaire par rapport à la gestion des risques généraux.

2.2.1.3. *Rugby*

2.2.1.3.1. *Conditions particulières d'exercice de l'activité*

L'organisation de la pratique du rugby dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de Rugby (<https://www.ffr.fr>). Des aménagements pédagogiques remplacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.2.1.3.2. *Points de vigilances pédagogiques spécifiques*

Interdiction de jouer avec des crampons en aluminium vissés notamment pour les étudiants. Il est demandé en pratique de spécialité que le matériel personnel obligatoire en milieu fédéral soit utilisé (protège-tibias, bas hauts pour les maintenir, chaussures à crampons avec moulés, protège dents). L'échauffement est plus poussé au niveau articulaire et tendineux afin de mettre en condition d'exercice. Privilégier des espaces réduits pour limiter la force des impacts. Interdiction du jeu au pied sur ballon au sol.

2.2.1.3.3. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire du rugby et moyens de prévention*

Il n'y a pas d'indication particulière supplémentaire par rapport à la gestion des risques généraux.

2.2.2. Hall Paul Chonchon

2.2.2.1. *Points de vigilances liés au site de pratique*

L'activité basket est organisée sur des terrains intérieurs, gymnase de Fouillole et Hall Paul Chonchon, ils font l'objet d'une convention entre l'UA et l'institution en charge de l'installation. Le gymnase de Fouillole est une installation sous convention avec l'UA. Elle est gérée par une association et est la propriété du conseil départemental. Le Hall Paul Chonchon est une installation sous convention avec l'UA. Elle est gérée par le service des sports Ville de Pointe-à-Pitre. Ce gymnase est donc la propriété de la Ville de Pointe-à-Pitre. Ces deux installations sont homologuées H2 (compétition niveau Nationale) par la ligue régionale de basket, le terrain de basket, le gymnase Hall Paul Chonchon pourrait faire l'objet d'une homologation H3 sous réserve de quelque aménagement (compétition professionnelle et internationale) notamment grâce à la qualité de son parquet. Le niveau d'éclairage, l'absence de panneaux lumineux pour les 24 secondes, la qualité des vestiaires et le nombre de places assises, limite l'accès à des classifications supérieures.

2.2.2.2. Basket-ball

2.2.2.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

2.2.2.2.2. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du basket-ball et moyens de prévention

<p>Selon le rapport observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) en 2016 basé sur l'année 2014-2015, le basket-ball est la deuxième activité la plus accidentogène et représente plus de 12% des accidents en EPS dans le second degré. Ces accidents sont de nature différente, ils vont du petit traumatisme aux accidents mortels liés notamment à des chocs avec les panneaux de basket.</p> <p>Les risques les plus graves hormis les malaises cardiaques inhérents aux conditions d'engagements dans l'exercice et l'état de santé du pratiquant sont donc liés aux panneaux de basket (défaut de protection, défaut d'installation avec bascule accidentel du panneau de basket. La qualité du sol, glissant, irrégulier, dur sont de nature à favoriser les accidents.</p> <p>Le sol très glissant, mouillé, ou très poussiéreux, panneaux principaux de basket non solidaires au sol, panneaux principaux de basket non installé par le gestionnaire du lieu, défaut de luminosité, qualité de l'air moyen, mauvais, médiocre, absence de certificat médical de l'étudiant, aire de dégagement à proximité du terrain non réglementaire. Absence de trousse de secours, absence de défibrillateur, absence des conventions signées des deux parties. Absence des conventions signées par le gestionnaire de l'installation, absences de convention signée par l'UA, absence d'ordre de mission, Psc1 non recyclé.</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant vérifiera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état des panneaux particulièrement s'ils font l'objet d'un montage par les étudiants ; - l'état du sol ; - la mise en place de plots pour signaler un éventuel danger ; - la présentation écrite des consignes de sécurité à l'ensemble des pratiquants en début de cycle d'enseignement. - la présentation la règle du non contact et l'importance de l'arbitrage pour encadrer les confrontations individuelles et collectives. - la présence d'un défibrillateur et d'une trousse de secours. <p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>
--	--

2.2.3. Piscine intercommunale des Abymes

2.2.3.1. *Points de vigilances liés au site de pratique*

2.2.3.2. *Natation*

2.2.3.2.1. *Conditions particulières d'exercice de l'activité*

- S'assurer du niveau de pratique des étudiants (évaluation diagnostique)
- S'assurer de l'état de forme des étudiants (fatigue, alimentation, blessures)
- Interdire l'accès au bassin en cas de plaie non cicatrisée, de mycose.

2.2.3.2.2. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire de la natation et moyens de prévention*

Le premier risque est le risque de noyade. Le second est le risque de malaise. Il y a aussi des risques de contamination virale, à la météorologie (temps orageux) et à la qualité d'eau du bassin.

La gestion du risque est totalement liée à l'application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des secours de la structure, obligatoire pour tout plan d'eau sur lequel se déroule une activité de surveillance (Articles D.322-16 et A.322-12 du code du sport).

2.2.4. Dojo du C.A.C.E.B

2.2.4.1. *Points de vigilances liés au site de pratique*

La danse se réalise essentiellement en salle. Cependant, au regard du thème d'étude nous pouvons être amené à utiliser des lieux ouverts. Ces expériences restent rares et exceptionnelles en lien avec les objectifs de formation de l'enseignement (ex : travail sur l'évolution de l'exploitation scénique).

2.2.4.2. *Danse*

2.2.4.2.1. *Conditions particulières d'exercice de l'activité*

L'étudiant aura à présenter soit un projet individuel soit un projet collectif préparé sur place ou à l'avance.

2.2.4.2.2. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire de la Danse et moyens de prévention*

<p>Les risques propres aux danseurs :</p> <p>Les blessures relèvent davantage de lésions musculaires et tendineuses (claquages, tendinopathies, entorses...). Aucun étudiant dispensé ne pourra pratiquer l'activité. Une pratique adaptée peut néanmoins être proposée aux étudiants ayant une prescription médicale.</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant vérifiera : la qualité du revêtement (parquet, Tapis...).</p>
	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>

2.2.4.3. Sport de combat de percussion

2.2.4.3.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

La pratique des sports de combat de percussion doit s'effectuer dans un endroit au revêtement lisse à distance d'objets dangereux (type poteaux, murs...). Les étudiants doivent avoir une tenue et un équipement adapté à la pratique. D'une manière générale, tout enseignement de sport de combat de percussion est dispensé dans un environnement conforme à la pratique sportive. Aucun entraînement en extérieur ou sur sol dangereux (carrelage, béton) n'est envisageable.

2.2.4.3.2. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du sport de combat et moyens de prévention

<p>Risques potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tendinites - entorses - luxations - lésions musculaires - contusions - éraflures 	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>
	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>

2.2.5. Base nautique de Ste-Anne (A.NA.SA)

2.2.5.1. Points de vigilances liés au site de pratique

Un professeur de l'UFR STAPS, nommé « coordinateur » assure l'enseignement, la coordination, le suivi pédagogique, les évaluations des étudiants, des contenus et du suivi pédagogique des séances. Durant le déroulement des activités, les étudiants seront placés sous sa responsabilité du professeur. L'A.NA.SA fournit aux étudiants tout le matériel nécessaire à la pratique du catamaran et de la planche à voile et assurera l'encadrement sécurité conformément à la réglementation et au fonctionnement des bases nautiques.

2.2.5.2. Voile

2.2.5.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

L'organisation de la pratique de la voile dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de Voile (<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/portail/>). Des aménagements pédagogiques replacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.2.5.2.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

La pratique de la voile n'est proposée qu'aux étudiants spécialistes de l'activité.

2.2.5.2.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire de la voile et moyens de prévention

<p>Les garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile sont définies dans l'arrêté du 9 février 1998 publié par le journal officiel du 9 avril 1998 ainsi que dans les instructions et les recommandations fédérales pour les écoles de voile.</p> <p>Localisation des blessures corporelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Douleurs aux épaules (tendinopathie, abutement, etc.) ;- Douleur cervicale ;- Douleurs lombaires (entorse, contusion, diminution de la stabilité) ;- Claquages musculaires ; <p>Blessures liées au matériel :</p> <ul style="list-style-type: none">• - Traumatisme crânien lié à la chute du mât sur la tête ; <p>- Blessures diverses en cas de collision.</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant ne réalisera pas l'activité si :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vent > 20 nœuds sauf windsurf.• Orages.• Niveau d'alerte cyclonique nécessitant l'évacuation des personnes.• État du bateau (mauvais état des lisses qui peuvent se rompre et problème sur les caissons d'étanchéité).• État de la voilure. <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none">• s'assure que tous les participants, d'une part, portent une tenue de sport adéquate (notamment des chaussures fermées) et un gilet de sauvetage et, d'autre part, retirent bijoux, piercing, etc.;• impose aux étudiants un test d'aisance aquatique sans lequel ils ne peuvent participer aux activités de voile ;• veille à prendre très rapidement les mesures qui s'imposent en cas de détérioration météorologique, de blessures ou d'avaries (cf. DSI)• prévoit un programme d'échauffement adapté au début de chaque unité d'enseignement. <p>L'équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, de lunettes de soleil, t-shirt long et crème solaire).</p>
--	--

	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>
--	--

2.2.1. Amical Tennis Club (Bas-du-fort Le Gosier)

2.2.1.1. Points de vigilances liés au site de pratique

L'espace utilisé dispose de 4 terrains de tennis et d'un club house.

2.2.1.2. Tennis

2.2.1.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

Des aménagements pédagogiques replacent l'enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.2.1.2.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

La pratique du tennis n'est proposée qu'aux étudiants spécialistes de l'activité le jeudi matin.

2.2.1.2.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du tennis et moyens de prévention

Il n'y a pas d'indication particulière supplémentaire par rapport à la gestion des risques généraux. Une attention particulière est néanmoins portée sur les risques de contacts avec la raquette du partenaire dans le jeu en double. L'équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, de lunettes de soleil, t-shirt long et crème solaire).

2.2.2. Gwada grimp

2.2.2.1. Escalade

2.2.2.1.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

L'organisation de la pratique de l'escalade dans le cadre de l'enseignement respecte le cadre fixé par les conditions d'accès de la salle *Gwadagrimp* et s'appuie sur la circulaire de sécurité du second degré de 2017 (BO n°16 du 20 avril 2017). La didactisation de l'activité permet un enseignement adapté au public étudiants. Les étudiants pourront être amenés à pratiquer sur sites naturels (le Moule, Anse patate) et sur installation sportive extérieure (mur de Lacroix).

2.2.2.1.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

La pratique de l'escalade est proposée aux étudiants de spécialité et en activité complémentaire L3. L'activité étant peu démocratisée sur l'île, l'enseignement de cette dernière tiendra compte du niveau de ressources des étudiant.e.s.

2.2.2.1.3. *Gestion des risques liés à la pratique universitaire de l'escalade et moyens de prévention*

<p>Risques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blessures suite à une chute (entorse, retour au sol chute premier point) - Mauvais assurage qui entraîne brûlure des mains ou blessure du grimpeur. - Chutes de pierres - Blessures suite à une mauvaise utilisation du matériel (baudrier mal positionné, nœud d'encordement non conforme - Risques inhérents à la météo 	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant aura une vigilance toute particulière sur les conditions météorologiques du site d'escalade et ne réalisera pas l'activité en cas de prévision d'orages et/ou de fortes pluies.</p> <p>L'enseignant ne permettra pas l'activité à tout étudiant en incapacité physique</p> <p>Avant le départ, l'enseignant encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend connaissance du topo et difficultés des voies ou blocs - S'assure de la conformité des EPI - s'assure de la bonne forme des grimpeurs - vérifie que chaque grimpeur est correctement équipé, chaussures fermées pour les marches d'approches, sac à dos individuel contenant de l'eau et un ravitaillement solide. - emporte un téléphone portable (batterie chargée à 100%) pour chaque encadrant - emporte une trousse de secours
	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures,</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant vérifie si le site est utilisable (spits et relais) - S'assure de la bonne compréhension des étudiants des consignes de sécurité - Met en place un contrôle visuel et tactile des baudriers, casque et nœud d'encordement + vérification mutuelle des trinômes (grimpeur/assureur/contre assureur).

2.3. DANS DES ESPACES PUBLICS

2.3.1. Les parcs et promenades fronts de mer

2.3.1.1. Points de vigilances liés au site de pratique

Les sites de parcours santé sur mobilier urbain sont localisés dans les espaces publics (parc, promenade bord de mer, long d'une plage). Une vigilance accrue sera mise en place par l'enseignant, les municipalités concernées sont informées de la venue des étudiant.e.s.

2.3.1.2. Parcours santé

2.3.1.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

L'organisation de la pratique du parcours santé dans le cadre de l'enseignement respecte les ressources physiques des étudiant.e.s en leur proposant 3 niveaux de difficulté par atelier.

2.3.1.2.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

La pratique du parcours santé est proposée aux étudiants de L3 APAS en pratique physique et didactique. Ils seront amenés à utiliser les sites suivants : campus fouillole, Lauricisque à Pointe à Pitre, le parc du calvaire au Gosier.

2.3.1.2.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du parcours santé sur mobilier urbain

Risques <ul style="list-style-type: none">- de malaise lié à la chaleur (hyperthermie)- liés à la déshydratation ;	Mesures à prendre avant l'activité <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant ne réalisera pas l'activité si :</p> <ul style="list-style-type: none">- météo défavorable (pluie, orage, vigilance cyclonique). <p>L'enseignant s'assure :</p> <ul style="list-style-type: none">• que les étudiants aient une casquette.• de la présence de la trousse de secours. <p>L'équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, de lunettes de soleil, t-shirt long et crème solaire).</p>
	Mesures à prendre durant l'activité <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>

2.3.2. Plages des villes de Guadeloupe

2.3.2.1. Points de vigilances liés au site de pratique

Les sites sont à la fois les plages pour la pratique du beach tennis et beach volley mais aussi les bords de mer pour la pratique du surf. Comme dans la majorité des plages et des bords de mer

de la Guadeloupe, il n’y a pas de service de surveillance prévu par les municipalités. Ces activités se réalisant en milieu naturel, la vigilance de l’enseignant est accrue et le nombre d’étudiants réduit.

2.3.2.2. Beach Tennis – Beach Volley

2.3.2.2.1. Conditions particulières d’exercice de l’activité

L’organisation de la pratique du beach tennis et du beach volley dans le cadre de l’enseignement respectent le cadre réglementaire fixé par la Fédération Française de tennis (<https://www.fft.fr/jouer/le-beach-tennis>) et de volley-ball (<http://www.ffvb.org/competitions/beach-volley/>). Des aménagements pédagogiques replacent l’enseignement dans un cadre universitaire et non fédéral.

2.3.2.2.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

L’espace utilisé est la plage du SALAKO en face de l’hôtel l’ARAWAK, Ville du Gosier. Une demande à la mairie doit être réalisée.

2.3.2.2.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du beach tennis et du beach volley et moyens de prévention

<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - de contact avec la raquette de son partenaire ; - de recevoir la balle ou le ballon ; - de malaise ; - liés à la déshydratation ; - liés aux corps étrangers sur l’installation. 	<p>Mesures à prendre avant l’activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l’enseignant ne réalisera pas l’activité si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - météo défavorable (pluie, orage, vigilance cyclonique). - étudiant blessé (sur présentation d’un certificat médical). - absence de trousse de secours. - objets dangereux impossibles à déplacer, à proximité ou sur un terrain. <p>L’enseignant s’assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les étudiants aient une casquette. • de la présence de la trousse de secours. <p>L’équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, de lunettes de soleil, t-shirt long et crème solaire).</p> <hr/> <p>Mesures à prendre durant l’activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures,</p> <ul style="list-style-type: none"> - montage des terrains : par l’enseignant.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - enterrement complet des fixations des lignes. - enlèvement des objets dangereux au sol. - 4 étudiants maximum sur les terrains. - limitation des situations dans le temps. - limitation des phases de match dans le temps ou au nombre de points. - obligation de se désaltérer après chaque situation.
--	--

2.3.2.3. Surf

2.3.2.3.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

« L'éducation physique et sportive a une spécificité disciplinaire qui suppose des précautions inédites dans le cadre d'un enseignement collectif. Les activités physiques de pleine nature renforcent encore cette exigence. Les préconisations pour assurer leur pratique en sécurité ont été conçues pour ne pas appauvrir leurs valeurs éducatives au prétexte d'un « tout sécuritaire ». Exposer les élèves à des situations porteuses de transformation et d'épanouissement fait pleinement partie des missions de l'école, à condition que les expériences qu'offrent les sports de nature soient osées avec le minimum de risque et risquées avec le maximum de sécurité...

Les APPN sont des activités qui engagent les étudiants non des pratiquants ; ensuite, la sécurité est une exigence qui prime sur la liberté pédagogique ; enfin, savoir renoncer constitue une compétence à part entière dans la pratique de ces activités ». Rapport de l'inspection générale IGEN & IGANER N° 216 081 novembre 2016. « L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature ».

La pratique du surf est organisée dans le cadre des activités de découvertes, elle a lieu sur des sites naturelles non conventionnés mais répertoriés dans le « Guide APPN Mises-en-œuvre des protocoles de sécurité pour la pratique et l'enseignement des APPN en Guadeloupe ».

2.3.2.3.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

Les cours sont organisés sur des matinées entières afin de limiter la répétition de déplacement long. Les étudiants sont autonomes pour leur déplacement, du covoiturage est conseillé, un long discours en début de cycle souligne l'importance de bien respecter l'ensemble des règles de sécurités et de prudence sur la route.

L'ensemble des étudiants sont convoqués devant la base nautique à 7h pour prendre le matériel, départ en convoie vers le lieu de pratique (généralement le Helleux Saint-Anne). L'autre possibilité est que le rendez-vous est fixé directement sur les lieux de pratique. 16 étudiants maximum pouvant être convoqués sur le même cours, les étudiants n'allant dans l'eau, que par groupe de 8 maximum, plus généralement 6 ou 4 en fonction des conditions météo.

2.3.2.3.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire du surf et moyens de prévention

<p>Aucune donnée sur l'accidentologie n'est disponible dans le cadre scolaire.</p> <p>L'étude de l'accidentologie sur la pratique en côte Basque (Sud-Est de la France) note que</p>	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p>
--	---

<p>plus de 60% des accidents sont liés à sa propre planche ou ses propres ailerons, les accidents les plus traumatiques sont notamment liée aux planches dures et pointues, fracture de l'orbite ou perte d'un œil, coupure importante notamment et le plus généralement au niveau de la tête.</p> <p>Contrairement à la France hexagonale, les chocs contre le récif, la présence d'oursin noirs et de méduses doit attirer notre attention.</p>	<p>En plus de ces mesures, l'enseignant aura une attention particulière au courant marin et au test d'aisance aquatique.</p> <p>Rappel des consignes de sécurité, échauffement, planche longue à bout arrondi ou avec la présence d'un « nose gard ».</p> <p>L'équipement de protection contre le rayonnement solaire est obligatoire (port de la casquette, de lunettes de soleil, t-shirt long et crème solaire).</p>
<p>Le leash élément de sécurité peut être traumatique, notamment au niveau des mains. Il faut rester vigilant également à la sur exposition au soleil et au risque d'insolation ; et de malaise.</p> <p>Étude de 2014 : https://blog.surf-prevention.com/2015/04/08/accidents-de-surf-cote-basque-landes/</p> <p>Risque de malaise (coup de chaud ou grosse fatigue, l'essoufflement)</p> <p>Risque de blessure (choc, luxation, entorse...).</p>	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En cas de malaise,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortir l'étudiant de l'eau le plus rapidement, le mettre à l'ombre et au repos en position allongée (sauf si elle adopte spontanément une autre position); - Desserrer les vêtements gênant la respiration. - Lui donner à boire pour l'hydrater. La rassurer tout en veillant à son état de conscience. En cas de doute, prévenir les secours ; - Parallèlement, stopper tous les départs d'exercices et regrouper les élèves. <p>En cas de blessure,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider l'étudiant à regagner le bord en lui demandant de bouger le moins possible ou en immobilisant le membre touché, si possible en le remorquant. - Sur place, le professeur intervient en fonction de la blessure avec soit un retour vers le groupe, soit un déclenchement des secours.

2.3.3. Sentiers Guadeloupe

2.3.3.1. Points de vigilances liés au site de pratique

Les sites sont des sentiers et des traces répertoriées. Ces activités se réalisant en milieu naturel, la vigilance de l'enseignant spécialiste est accrue et le nombre d'étudiants aménagés.

2.3.3.2. Randonnée pédestre

2.3.3.2.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

Au semestre 2, l'APS de découverte « Randonnée pédestre » est un enseignement choisi par les étudiants. Les 20h de pratique de cet enseignement sont réparties en 4 TD de 5h le samedi matin

2.3.3.2.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

Traces de « Petite Randonnée » de Grande-Terre et de Basse-Terre. Traces balisées par des rectangles jaunes.

Déplacements en bus.

Encadrement assuré par un ou plusieurs enseignants. Toutefois le nombre d'étudiants du groupe sera fonction du niveau de difficulté de la sortie mais n'excède pas 15 étudiants par encadrant.

2.3.3.2.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire de la randonnée pédestre et moyens de prévention

<p>Risques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Perte d'un ou plusieurs étudiants en forêt tropicale dense ;- Blessure suite à une chute ;- Incapacité de progresser par manque de moyen physique ou pour cause de blessure invalidante type « tendinite » ;- Risques inhérents à la météo, notamment en cas de pluie et d'orages (glissement de terrain, montée des eaux dans les rivières, foudre).	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures, l'enseignant aura une vigilance toute particulière sur les conditions météorologiques de la zone de randonnée et ne réalisera pas l'activité en cas de prévision d'orages et/ou de fortes pluies.</p> <p>L'enseignant ne permettra pas l'activité à tout étudiant en incapacité physique (ne pas s'engager dans une randonnée sans l'intégralité de ses moyens physiques)</p> <p>Avant le départ, l'enseignant encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none">- reconnaît l'itinéraire dans le mois qui précède la sortie ;- s'assure de la bonne forme des marcheurs- vérifie que les étudiants savent nager (traversée de rivière) ;- vérifie que les étudiants asthmatiques ont pris leur inhalateur ;- vérifie que chaque marcheur est correctement équipé, chaussures fermées, T-shirt de couleur fluo, sifflet, sac à dos individuel contenant de l'eau et un ravitaillement solide, vêtement coupe-vent si randonnée sur le massif de la Soufrière ;- emporte un téléphone portable (batterie chargée à 100%) pour chaque encadrant- emporte une lampe (piles neuves) et un couteau par encadrant.- emporte une carte de randonnée du site pour le groupe.- emporte une corde pour le groupe (10 m environ) permettant de délimiter un espace, d'installer une main courante, de réaliser un cacolet (transport à dos d'homme d'un blessé) ;- emporte une boussole et un GPS ;- emporte une trousse de secours comprenant autant de couvertures de
---	---

	survie que de membres de la randonnée (encadrant et étudiant).
<p>Exemple des comportements potentiels :</p> <p>Étudiant qui progresse très lentement.</p> <p>Étudiant ne peut plus progresser (blessure, malaise).</p> <p>Le sentier devient impraticable (changement de météo).</p> <p>L'enseignant a un problème.</p> <p>Un étudiant est perdu.</p>	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures,</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'encadrant maîtrisant le mieux la zone marche en tête (ouvreur) ; - le serre-file est un encadrant ou un étudiant expert ; - l'encadrant effectue un rassemblement à chaque bifurcation pour éviter la perte d'un ou plusieurs étudiants (à défaut placer un signaleur qui oriente le groupe jusqu'à ce que le serre-file arrive). <p>L'enseignant soulage le sac de l'étudiant, donne des bâtons et utilise la réchappe.</p> <p>L'enseignant protège, alerte les secours (112) et secours.</p> <p>L'enseignant privilégie la réchappe ou le demi-tour.</p> <p>Si ce n'est pas possible, déclenchement des secours et placement en zone sécurisée.</p> <p>Un des étudiants référents déclenche les secours.</p> <p>L'étudiant fait demi-tour et essaie de rejoindre le dernier point connu (carrefour de chemins...).</p> <p>L'étudiant reste sur place, se signale à l'aide du sifflet et appelle. Il attend qu'on vienne le chercher.</p>

2.3.3.3. Course d'orientation

2.3.3.3.1. Conditions particulières d'exercice de l'activité

La pratique de la Course d'Orientation (CO) en Guadeloupe inscrite dans le cursus de formation des étudiant-e-s de l'UFR STAPS doit offrir un cadre de formation pratique le plus varié possible, la logique interne de cette discipline étant la découverte et l'adaptation de ses déplacements dans des milieux variés et variables.

2.3.3.3.2. Points de vigilances pédagogiques spécifiques

Traces de « Petite Randonnée » de Grande-Terre et de Basse-Terre. Traces balisées par des rectangles jaunes.

Encadrement assuré par un ou plusieurs enseignants. Toutefois le nombre d'étudiants du groupe sera fonction du niveau de difficulté de la sortie mais n'excède pas 15 étudiants par encadrant.

Les seules limites sécuritaires concernant le choix des lieux de pratique ne seront donc conditionnées que par :

- La mise en relation du choix du terrain en fonction du niveau des étudiant.e.s.
- L'existence d'une carte référencée aux normes de la Fédération de Course d'orientation (partenariat entre l'UFR STAPS et le Rectorat)
- L'existence d'un accès identifiée sur le site pour la possibilité d'accès des services de secours
- L'adaptation de la longueur du parcours et du type d'effort demandé au regard des conditions climatiques

2.3.3.3. Gestion des risques liés à la pratique universitaire de la course d'orientation et moyens de prévention

Dans le cadre de la préparation de son intervention, le professeur réalise différentes actions :

1. ANTICIPER – PREPARER L'ENSEIGNEMENT

La circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 sur l'exigence de la sécurité dans les activités de pleine nature (APPN) dans le second degré sert de cadrage national donnant lieu à des recommandations académiques.

L'ensemble de ce protocole et de ses règles ré-affirme que les enseignants sont responsables des élèves qui leur sont confiés. Circulaire n° 2004-138 du 13/07/2004.

« L'élaboration, l'actualisation et la mise en place de protocoles de sécurité doivent être inscrites dans les priorités des plans académiques de formation en EPS et intégrées aux plans académiques de développement du sport scolaire. Ces formations doivent s'appuyer sur des dispositifs d'échanges, de débats et de travaux pratiques permettant de confronter expérience des collègues, retours de terrains et apports extérieurs ». Circulaire n° 2017-075 du 19/04/2017.



Choisir et connaître le site de pratique :

- zones réduites
- lignes d'arrêts nettes et évidentes ou installation d'un balisage
- reconnaissance récente : justesse de la carte
- Connaître et tenir compte des contraintes et dangers du site (falaises, étangs, routes...)
- s'assurer de la couverture téléphonique



Autorisations

- Mairie + propriétaire(s) des terrains concernés (période, zone élagage)
- ONF (Natura 2000...)
- réserves naturelles, parc régionaux
- aux chasseurs: zones et jours de chasse (ONCSF)

ATTENTION : La possession de la carte n'autorise pas l'accès au terrain de pratique

**Les lieux de pratique et les déplacements doivent être connus du chef d'établissement.
Ils doivent figurer dans le projet pédagogique présenté au C.A de l'établissement.**

• Choix d'un support de travail : cartes de course d'orientation :

Les cartes d'orientation peuvent être de plusieurs formes :

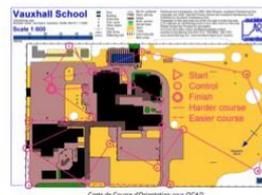
Carte réalisée à la main
(établissement, terrain de sport...)



Forêt : norme ISOM
Echelle 1/7500^e max



Parc ou établissement :
normes ISSOM
Echelle 1/5000^e max



Les cartes IGN sont peu adaptées : échelle trop grande (1/25000^e)

Une carte d'orientation sécuritaire doit :

- avoir une échelle réduite <7500^e
- être lisible et nette à l'impression
- être conforme, fidèle aux éléments présents sur le terrain
- indiquer le Nord

Exemples de balises :



Pose des balises

Une balise doit être visible et positionnée sur un élément figurant sur la carte

Ci-dessous : Cartes actuelles répertoriées actuellement par le Rectorat de la Guadeloupe (d'autres cartes sont en cours d'élaboration par un collègue professeur d'EPS détaché sur cette mission).

Cartes référencées aux normes de la Fédération Française de Course d'Orientation.

- Bois Jolan - Ste Anne
- St Félix - Gosier
- La Chapelle - Anse Bertrand
- Maisoncelle – Petit Canal
- Pointe à Bacchus - Petit Bourg
- Gentilly – Ste Anne
- Le Moule - l'autre bord, parc et collège Guénette

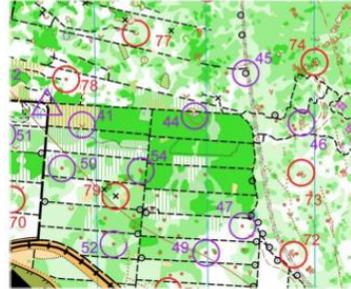


Traçage des circuits

Le traçage des circuits est un des éléments ayant un impact sur l'engagement de l'élève et sa sécurité puisque celui-ci n'est pas toujours à vue de l'enseignant pendant la réalisation de son circuit.

Afin de favoriser l'engagement de l'élève en sécurité, l'enseignant veillera à adapter le **niveau de traçage = difficulté des balises à poinçonner et le niveau des lignes utilisées**, au niveau des élèves

Exemples :



Zones accidentogènes

Le traçage ne doit pas inciter l'élève à franchir une zone accidentogène potentielle.

Exemples de zones accidentogènes :

Zone interdite hachurée



Route – rivière infranchissable



Murs - clôtures infranchissables :



Lisibilité de la carte

Veiller à ce qui est ajouté sur la carte ne cache pas d'éléments empêchant la lecture et notamment des chemins, des falaises ...

Équipement sécuritaire obligatoire pour les étudiant-e-s

- Téléphone portable avec le n° du professeur
- Indiquer son n° de téléphone à l'enseignant en début de cycle
- Une montre
- Une bouteille d'eau + en-cas sucré (sauf diabétiques)
- Chaussures adaptées à la CO (maintien de la cheville + semelles crantées)
- T-shirt respirant– short et chaussettes hautes ou collants
- Casquette et lunettes de soleil (protection soleil et branchage dans le visage)
- Ventoline ou autres médicaments prescrits par le médecin traitant
- Une bouteille d'eau 1,5 l

- **Préparation du matériel pour les élèves :**



Montre ou chronomètre (en mode heure)
obligatoire
Heure de retour
obligatoire



Une carte par élève
plastifiée ou sous
plastique si possible
en couleur



Boussole
(obligatoire en forêt)
Suivre une direction
pour revenir au
point de
rassemblement



Equipement adapté
aux conditions de
pratique : privilégier
les habits longs
pour protéger des
blessures en cas de
chute ou griffures et
tiques.

- **Préparation du matériel pour l'enseignant :**



Chronomètre ou
tablette



Trousse de secours
Téléphone
Contacts
établissement
PAI, Protocoles
d'urgence



Balises
Cartes mères
Rubalise



Tableau des
départs
Cartons de contrôle
Crayons

Exemples :



Le trait rouge de limite de périmètre cache la clôture infranchissable



Dans ce cas, le rond a été découpé pour que l'élève puisse lire le croisement du mur avec le chemin avant la balise (point d'appui)

Choix du point de rassemblement

Choisir un point de **rassemblement facilement identifiable** par les élèves

Longueur des circuits

Il vaut mieux favoriser des retours fréquents au point de rassemblement car le temps d'engagement de l'élève y est intimement lié.

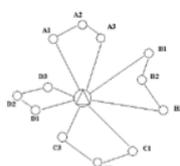
Ainsi il vaut mieux privilégier :

- plusieurs circuits courts
- plusieurs élèves sur le même circuit, décalés dans le temps
- faire tourner les circuits dans le sens horaire et anti horaire : les élèves se voient et l'enseignant a un retour d'informations.

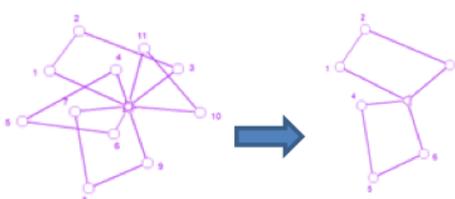
Exemples :



Etoile



Papillon



L'enseignant trace croisé

L'élève a une carte avec des parcours distincts.

Choix des formes de groupement

L'enseignant choisit la forme de groupement la plus adaptée en fonction du terrain, du niveau des élèves, de l'objectif de la situation



A PLUSIEURS : favorise l'engagement de l'élève en diminuant la charge émotionnelle ; propice au partage des connaissances ; facilite la gestion du contexte risque/ sécurité pour l'enseignant.



SEUL : favorise l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, de la confiance en soi, de la gestion de la prise de risque, et du renoncement.

2. INTERVENIR-ENSEIGNER

Recommandations institutionnelles et fédérales

BO du 16 avril 2017 :

« La sécurité se définit comme **l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves**. Dès lors, l'attachement à cette dernière est une préoccupation centrale de tous les acteurs, surtout dans l'enseignement des APPN où la dimension sécuritaire est prononcée. »

Règlementation FFCO 2017 en matière d'encadrement, enseignement et animation : ressource

Le texte indique qu'il est préférable de travailler dans les conditions 2 enseignants – 2 classes. (En 2014, les préconisations pour le taux d'encadrement dans le secondaire étaient de : 1 enseignant avec sa classe, 30 élèves, au-delà, une personne adulte par tranche de 15 élèves supplémentaires).

Dix règles pour une leçon de C.O réussie

1-Adapter ou renoncer selon la météo

2- Point de rassemblement connu des élèves = triangle de départ, identifié sur la carte et sur le terrain

3- S'assurer que l'élève a son chronomètre ou sa montre et sait s'en servir

4-Imposer un temps maximal /circuit

5- S'assurer de la bonne connaissance ou l'accès aux **consignes de sécurité** : consignes orales répétées à chaque séance, éventuellement doublées d'un affichage au point de rassemblement ou d'un rappel au dos de la carte. A reporter sur l'espace numérique de travail

Exemple de consignes de sécurité :

• si je suis perdu : je reviens au dernier point sûr, ou je reste à une balise en attendant qu'un autre élève ou l'enseignant arrive, ou je ne bouge pas, je reste sur un chemin, ou je solliciter l'aide d'un autre élève, ou je me sers de ma boussole pour retrouver la ligne directrice qui ramène au départ...

• si je suis blessé, j'appelle pour faire prévenir l'adulte, je ne bouge pas...

6- S'assurer que l'élève a compris.

7- Insister sur la nécessité de ne pas déplacer les balises

8-Tenir ou faire tenir un tableau de départs/arrivées des circuits pour savoir en permanence où sont mes élèves. Exemple :

EXERCICE : suivi d'itinéraire													
NOMS 2°5	CIRCUIT 1				CIRCUIT 2				CIRCUIT 3				NOMS
	⊙	△	Temps	Nb de balises	⊙	△	Temps	Nb de balises	⊙	△	Temps	Nb de balises	

9-Surveiller le temps

10-Prévoir l'heure de retour du dernier circuit : se donner une marge temporelle en fin de séance

3.EVALUER-VALIDER LES COMPETENCES DE SECURITE

Les élèves doivent prouver, assez rapidement au début d'une séquence de course d'orientation (2 ou 3^{ème} leçon), leur compétence à réaliser un parcours d'orientation en sécurité.

Pour cela, l'élève devra valider un degré de maîtrise satisfaisante dans les compétences suivantes :

- Apporter son matériel (chronomètre, tenue) à chaque séance.
- Respecter les temps de parcours imposés et rentrer à l'heure.
- Savoir remplir correctement le tableau des départs/arrivées
- Savoir porter secours : faire prévenir l'adulte par un autre élève après avoir localiser précisément le lieu du blessé ; rester avec le blessé (éventuellement intervenir PSC1 ou GQS).
- Accepter d'aider un camarade en difficulté
- Respecter les consignes liées à l'activité et à l'environnement : ne pas déplacer les postes, ne pas sortir des limites.
- Connaitre et appliquer les consignes de réchappe s'il est perdu.
- Savoir se situer précisément sur une carte.

Cette compétence particulière peut être validée lors **d'un exercice de type « vrai-faux-manquant » ou « suivi d'itinéraire ».**

4. REAGIR

Une organisation propre à chaque cadre de pratique

On conseille aux équipes EPS d'envisager leur propre organisation interne selon :

- le milieu de pratique (forêt ou parc ou stade...)
- la distance et les contraintes pour se rendre au lieu de pratique (déplacement à pied ou en bus)

pour **pouvoir rentrer avec sa classe complète quelle que soit l'heure si l'enseignant a à faire face à un « imprévu anticipé »** :

1. un élève qui ne revient pas à l'heure en fin de cours :

- Toujours laisser quelqu'un au point de rassemblement (élève ou enseignant)
- Organiser les recherches : par petits groupes avec une heure limite de retour
- Prévenir l'établissement de l'imprévu et du retard pour agir selon l'organisation interne
- Demander à ce qu'une personne vienne chercher la classe
- Alerter la gendarmerie le cas échéant.

2. un élève blessé :

- Protéger, alerter, secourir (cf ressources : **Maif- formation PSC1**)
- Prévenir ou faire prévenir l'enseignant
- Aller auprès de l'élève à condition de laisser un élève au point de rassemblement.
- Selon la blessure ramener ou appeler les secours (protocole d'urgence de l'établissement)
- Connaissance des PAI et protocoles d'urgence de la classe

3. pas de couverture téléphonique dans le secteur ou irrégulière :

- Envisager l'encadrement avec un 2^e adulte
- S'équiper de talkie-walkie
- Avertir le chef d'établissement et la vie scolaire avant de partir de l'heure et du lieu de pratique dans le cas où la classe ne rentrerait pas à l'heure, pour que la mise en place du protocole interne s'opère.

5 ANTICIPER

A réaliser en amont du cycle de CO :

Avoir l'autorisation de pratiquer sur un lieu déterminé : cette autorisation peut faire l'objet d'une convention. Dans tous les cas, il faut obtenir une autorisation écrite du propriétaire des lieux.

Il est également bon de signaler au Conseil d'Administration (par le biais du projet EPS) les lieux de pratiques de l'activité, et d'en informer le chef d'établissement (lieux et horaires de pratique). Effectuer des repérages : l'enseignant doit bien connaître le terrain, déterminer les dangers objectifs. Il faut éliminer tout terrain présentant un danger évident : marais, gouffre, rupture de pente, route dangereuse.

S'assurer de la présence de lignes d'arrêts évidentes...Sinon, il faudra placer un balisage visible interdisant aux étudiants de « s'aventurer » au-delà.

A réaliser en début de cycle avec les étudiants :

Effectuer un repérage avec la classe entière lors de la 1^{ère} leçon sur un site nouveau : identifier avec eux les limites de la zone d'évolution (les lignes d'arrêts), les zones interdites, les zones « délicates ».

RQ : Ce repérage est également l'occasion de poser ou réviser les bases de l'orientation, sous forme de questions, de challenge entre 2 équipes. Par exemple, interroger les étudiants sur la relation carte-terrain, la légende ; demander à un étudiant de guider la classe à un point de la carte ; demander aux étudiants d'orienter leur carte ; demander à un étudiant de situer sur la carte le lieu où il se trouve ; lui demander 3 indices (sur la carte et sur le terrain) lui permettant de vérifier qu'il est bien au bon endroit ; évaluer les distances parcourues ; etc...

Donner et faire appliquer les règles de sécurité :

A réaliser avant la leçon :

- L'élaboration des cartes : au dos, règles de sécurité (cf. plus haut), numéro de téléphone de l'établissement et de l'enseignant
- Le choix des postes et des parcours : cibler le niveau de compétence des étudiants pour proposer des situations adaptées.
- Prendre connaissance des conditions météo : elles ne doivent pas compromettre la sécurité des étudiants (attention notamment aux orages...).

A réaliser au début de la leçon :

- Prendre téléphone portable et trousse de secours.
- Le point de rassemblement : il est fixe, plutôt central (passage quasi-obligatoire, si possible avec vue dégagée) et se situe à un point remarquable (facilement repérable sur la carte et sur le terrain).
- Mettre en place le tableau des départs ; relever sur celui-ci la composition des groupes (pas d'étudiant seul sauf si pratique à vue, dans un environnement fermé).
- Rappeler les consignes de sécurité.
- Une montre ou un chrono par groupe pour respecter les limites de temps.
- Possibilité de distribuer à chaque groupe un sifflet dans une enveloppe fermée, à n'utiliser évidemment qu'en cas de problème.
- Échauffement

A réaliser pendant la leçon :

- Chaque parcours, chaque situation a un temps limite à ne pas dépasser.
- Remplir (ou faire remplir) le tableau de départ : à tout moment, l'enseignant doit savoir sur quel parcours se trouve l'étudiant, à quelle heure il est parti.
- Nombreux retours au point de regroupement, surtout en début de cycle (privilégier les parcours en étoile ou en aile de papillon).

A réaliser à la fin de la leçon :

- S'assurer que tous les groupes sont rentrés !

Pour conclure sur la sécurité : pratiquer en sécurité doit devenir une routine pour les étudiants...

Dans cette perspective, il semble important d'harmoniser avec les collègues les règles de fonctionnement, de sécurité.

Mais encore :

<p>Autres risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - De rencontre d'animaux tels que bovidés et cochons ; - Présence de Tiques ; - Relief type Falaise ; 	<p>Mesures à prendre avant l'activité</p> <p>Application des mesures préventives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>Lors de la pose, identifier les bovidés venant de mettre bas susceptibles de se sentir en danger. Ne pas placer de balises sur des postes dans la zone, prévenir les étudiants de la zone à éviter.</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Liés à la déshydratation ; - Liés aux corps étrangers sur l'installation. 	<p>Lors de la conception des cartes, et en début de séance, identifier les zones de falaises, notifiées comme zone interdites.</p> <p>Prévoir une trousse à pharmacie contenant notamment une pince à tique et de l'insecticide. Prévenir les étudiants de ce risque et de communiquer les gestes barrière à réalisés et ceux pour retirer la tique. Prévenir : insecticide, Vêtements couvrants, attacher ses cheveux, rester debout ou s'asseoir sur une natte, vérifier lors de la douche une présence susceptible. Retirer : uniquement avec une pince prévue à cet effet (Pharmacie), sans produit pouvant faire régurgiter la tique. Surveiller : Consulter un médecin dans les plus brefs délais en cas de présence de tique, se prémunir de la maladie de Lyme.</p> <p>Informations Tique et maladie de Lyme : https://www.gironde.gouv.fr/content/download/42598/292787/file/ARS%20d%C3%A9pliant%20Quand%20la%20tique%20attaque.pdf</p> <p>Sur le site, divers objets, naturels ou issus de l'activité humaine sont présents. Prévenir de la présence de piquets à bœuf sur le parcours, ils se voient difficilement.</p>
	<p>Mesures à prendre durant l'activité</p> <p>Application des mesures réactives présentées dans le cadre des aspects communs à toutes les APSA.</p> <p>En plus de ces mesures :</p> <p>Rencontre avec bovidés / veaux / Cochons. Les cochons sont le plus souvent dans des enceintes fermées. Enceintes pouvant constituer un poste (construction humaine). Les bovidés sont souvent attachés, mais peuvent aussi se déplacer en liberté, parfois avec une chaîne trainant au sol, parfois en troupeau.</p> <p>Il convient de ne pas paniquer : on ne crie pas, on ne part pas en courant, on ne jette pas de cailloux... Les animaux peuvent être surpris par notre présence soudaine et peuvent charger s'il se sentent en danger (bovidés / veau). Pour ne pas les surprendre, vous pouvez vous annoncer en parlant tranquillement lors de votre approche et votre passage à proximité. Lorsqu'une vache est attachée à un piquet, identifier ce piquet, contourner la vache en laissant le piquet entre vous et la vache (à distance de la longueur de la chaîne), ou en laissant la vache entre vous et le piquet.</p> <p>A noter, en raison de la grande fréquentation des sites par les scolaire Primaires et secondaires, ces bovidés sont relativement habitués à la présence des élèves. Malgré tout, certains peuvent être de nature peureuse, il convient de respecter les gestes cités plus haut.</p> <p>Falaise : toutes zones interdites sur la carte ne doivent pas être approchées. Les falaises en particulier. Aucun poste n'y sera posé à proximité.</p> <p>Pierrier / Boue : chaque zone est plus ou moins dense en pierre jonchant le sol, ou de boue selon les conditions climatiques précédent la leçon. Il convient d'adapter son allure de course à la densité de pierres et à la viscosité du terrain afin d'éviter une chute ou une torsion de cheville. La sécurité prime sur la vitesse.</p>

6. EN RESUME

- 1. Connaissance et reconnaissance du lieu de pratique**
- 2. Préparation et vérification minutieuse du matériel (élève et enseignant)**
- 3. Des situations pensées et organisées rigoureusement**
- 4. Communication claire des consignes de sécurité à chaque séance**
- 5. Faire en sorte de voir ses élèves le plus souvent possible**
- 6. Anticiper les imprévus (retours en retard, blessures...)**
- 7. Adapter ou renoncer selon la météo**
- 8. Zone d'évolution clairement identifiée**
- 9. Contrôler son effectif, faire l'appel, au cours et à la fin de la séance**
- 10. Gestion, anticipation, adaptation des temps de travail de l'élève**

Références :

Document concernant la course d'orientation réalisé en partie à partir de travaux de réflexion :
Guide APPN Mises-en-œuvre des protocoles de sécurité pour la pratique et l'enseignement des APPN en Guadeloupe (Rectorat de la Guadeloupe M. F. Corbet et P. Grémion).
Protocole de sécurité en course d'orientation pour l'EPS de l'Académie de Bourgogne Franche-Comté (Mme. ALEXANDRE-BAILLY).



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

Année Universitaire 2022-2023

Je soussigné _____

Docteur en médecine

Lieu d'exercice : _____

Certifie que l'état de santé de :

M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à _____

ne présente pas de contre-indication à la pratique d'activité physique et sportive (APS) de nature compétitive dans un contexte universitaire, hormis dans les APS rayés ci-dessous :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Athlétisme | <input type="checkbox"/> Football | <input type="checkbox"/> Stand'up Paddle |
| <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Gymnastique / Acrosport | <input type="checkbox"/> Step |
| <input type="checkbox"/> Basket-ball | <input type="checkbox"/> Handball | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Canoë-Kayak | <input type="checkbox"/> Musculation | <input type="checkbox"/> Tennis de table |
| <input type="checkbox"/> Course d'orientation | <input type="checkbox"/> Natation | <input type="checkbox"/> Voile |
| <input type="checkbox"/> Danse | <input type="checkbox"/> Préparation physique générale | |
| <input type="checkbox"/> Escalade | <input type="checkbox"/> Rugby | <input type="checkbox"/> Volley-ball |

Date : _____

Signature
Avec cachet du médecin

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

Année Universitaire 2022-2023

Je soussigné _____ Docteur en médecine

Lieu d'exercice : _____

Certifie avoir examiné l'étudiant(e) : M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le _____ à _____

Et constaté que son état de santé entraîne :

une **INAPTITUDE TOTALE** du _____ Au _____
qui empêche toute activité physique et sportive.

une **INAPTITUDE PARTIELLE** du _____ Au _____
qui autorise une activité physique et sportive adaptée.

Dans le cas d'une inaptitude partielle, des indications utiles pour adapter la pratique sportive aux possibilités de l'étudiant sont nécessaires.

Veuillez s'il vous plaît préciser dans le respect du secret médical si l'inaptitude est liée à des :

- Types de mouvements limités en : Amplitude Vitesse Charge Posture
- Types d'efforts limités sur le plan : Musculaire Cardio-vasculaire Respiratoire
- Capacités à l'effort limitées en : Endurance (long et peu intense) Résistance Vitesse
- Capacités incompatibles avec : un travail en hauteur Milieu aquatique
 des conditions atmosphériques ou de températures particulières

Merci d'indiquer s'il vous plaît au besoin :

- Les activités physiques et sportives à proscrire : _____

- Les activités physiques et sportives à pratiquer avec adaptation : _____

Date : _____

Signature
Avec cachet du médecin

NB : En cas d'inaptitude totale ou partielle, l'étudiant
devra se rapprocher **obligatoirement** de l'accueil de
l'UFR STAPS du médecin du service de prévention (SUMPPPS)
de l'Université des Antilles avant le début des enseignements.



CHARTRE RELATIVE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET ARTISTIQUES

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS

La charte de sécurité APSA, vous indique les règles obligatoires définies par l'Université des Antilles pour les activités physiques sportives et artistiques. L'objectif est de garantir votre santé et votre sécurité durant les enseignements pratiques.

I. Consignes générales de sécurité

a. Avant toute pratique sportive :

- Présenter en début d'année le certificat médical (d'aptitude ou d'inaptitude) fourni par l'UFR STAPS-UA, avant le début de toute pratique sportive. Aucun étudiant ne sera autorisé à réaliser de pratique sportive sans ce certificat ;
- Avoir une alimentation et une hydratation adaptées à la pratique sportive à réaliser ;
- Respecter une hygiène de vie compatible avec une pratique physique régulière. Il est rappelé que la consommation d'alcool, la prise de stupéfiants, le manque de sommeil, l'ingestion de complément alimentaire non normé, les boissons énergisantes sont incompatibles avec les études en STAPS et sont de nature à provoquer des accidents et ou malaises lors des pratiques.

b. Lors des pratiques sportives :

- Avoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions de la pratique et suivant les recommandations données par l'enseignant ; un enseignant pourra refuser l'accès à une pratique sportive, après accord du Doyen ou du Vice-Doyen de la Faculté, si l'étudiant possède une tenue vestimentaire qui ne répondrait pas aux conditions de la pratique ;
- S'hydrater suffisamment avant, pendant et après la séance ;
- Enlever tout objet susceptible de tomber, d'être cassé ou de provoquer des blessures (bijoux, piercing, lunettes, appareils auditifs, etc.) ;
- Faire connaître à l'enseignant tout état de santé inhabituel, avant le début de la pratique ; Informer son médecin d'une pratique sportive régulière afin de prévenir toute interaction médicamenteuse contre-indiquée avec la pratique physique intense et ou régulière ;
- Avoir les équipements élémentaires (téléphone portable, montre, bouteilles d'eau froide, inhalateur si besoin, etc.) ;
- Utiliser les vestiaires dans le respect des règles d'hygiène mises en œuvre par la structure d'accueil ;
- Respecter les consignes données par l'enseignant.

c. Installations sportives

- Respecter les consignes en vigueur au sein des installations sportives utilisées par l'UFR STAPS en interne et en externe (limite de parcours, horaires, consignes générales de sécurité etc.) ;
- Indiquer à l'enseignant tout dysfonctionnement des installations utilisées.

d. Recommandations et mesures sanitaires liées à la Covid-19

En fonction de l'évolution sanitaire liée à la COVID-19, des recommandations ou des mesures sanitaires à appliquer peuvent vous être indiquées en début ou en cours d'année universitaire. Lorsqu'il s'agit de mesures, nous vous demandons de les respecter avec la plus grande rigueur.

II. Accidents et incidents

- Se renseigner auprès de l'enseignant des consignes applicables lors de la pratique en cas d'accident et d'incident ;
- Déclarer à l'enseignant tout accident et incident survenus lors des pratiques sportives.

III. APPN (Activité Physique de Pleine Nature)

- Respecter scrupuleusement les consignes de sécurité de l'enseignant ;
- Respecter les espèces animales et végétales sur les différents espaces naturels ;
- Ne rien prélever et ne rien jeter dans les espaces naturels ;
- Respecter les consignes du site (limites du parcours, horaires, respect de l'environnement, etc.).

IV. Consignes particulières pour les étudiants STAPS mineures

Outre les enseignements théoriques dispensés sur le campus Fouillole, les études en STAPS comportent également des enseignements pratiques qui peuvent se dérouler hors du Campus et qui impliquent des déplacements sur la voie publique. Il est fortement recommandé à tous les étudiants d'informer vos parents de vos déplacements notamment dans le cadre des pratiques sportives hors campus. Cette préconisation est obligatoire si vous êtes mineur.

M. Mme

Nom de l'étudiant : _____ Prénom de l'étudiant : _____
Né(e) le _____ à _____

Parent ou représentant légal à contacter en cas de problème particulier

Nom du parent : _____ Prénom du parent : _____
Téléphone : _____

Date :

Lieu :

Signature de l'étudiant
(et de ses parents ou représentant légal
si mineur lors de l'inscription)

NB : En cas de non-respect par l'étudiant de toutes les dispositions prises par l'enseignant pour assurer sa sécurité, des sanctions pourraient être appliquées.

UFR STAPS
**Faculté des Sciences
et Techniques des Activités
Physiques et Sportives**